



Le réseau  
de transport  
d'électricité



## **Renforcement du réseau de transport d'électricité entre Val de Meuse et Val de Moselle (55 et 54)**

**Reconstruction à 225 000 volts du tronçon à 63 000 volts  
de la ligne électrique VANDIERES-VOID**

**DECISION DU MAITRE D'OUVRAGE  
A L'ISSUE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE  
SOUS L'EGIDE DE LA CNDP**

## RTE : LE GESTIONNAIRE DU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

La loi a confié à RTE la gestion du réseau public de transport d'électricité français.

Entreprise au service de ses clients, de l'activité économique et de la collectivité, elle a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension afin d'en assurer le bon fonctionnement.

RTE est chargé des 105 448 km de lignes haute et très haute tension et des 50 lignes transfrontalières (appelées « interconnexions »).

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport, quelle que soit leur zone d'implantation. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique à tout moment.

RTE garantit à tous les utilisateurs du réseau de transport d'électricité un traitement équitable dans la transparence et sans discrimination.

### RTE, acteur central du paysage français



En vertu des dispositions du Code de l'énergie, RTE doit assurer le développement du réseau public de transport pour permettre à la production et à la consommation d'électricité d'évoluer librement dans le cadre des règles qui les régissent. A titre d'exemple, tout consommateur peut faire évoluer à la hausse et à la baisse sa consommation : RTE doit adapter constamment le réseau pour rendre cette faculté possible.

En tant que responsable du réseau public de transport de l'électricité, RTE exerce ses missions de service public en :

- assurant un haut niveau de qualité de service ;
- accompagnant la transition énergétique et l'activité économique ;
- assurant une intégration environnementale exemplaire.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site :

[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)



## LES ACTEURS DU PROJET

### LE MAÎTRE D'OUVRAGE : RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

#### **RTE**

Centre Développement et Ingénierie Nancy  
8, rue de Versigny  
54600 VILLERS-LÈS-NANCY

#### **Le responsable de projet**

Florent MOUILLET  
Tél. : 03 83 92 26 59  
florent.mouillet@rte-france.com

#### **Les responsables d'études concertation – environnement**

Fabrice NATUREL  
Tél : 03 83 92 26 98  
fabrice.naturel@rte-france.com

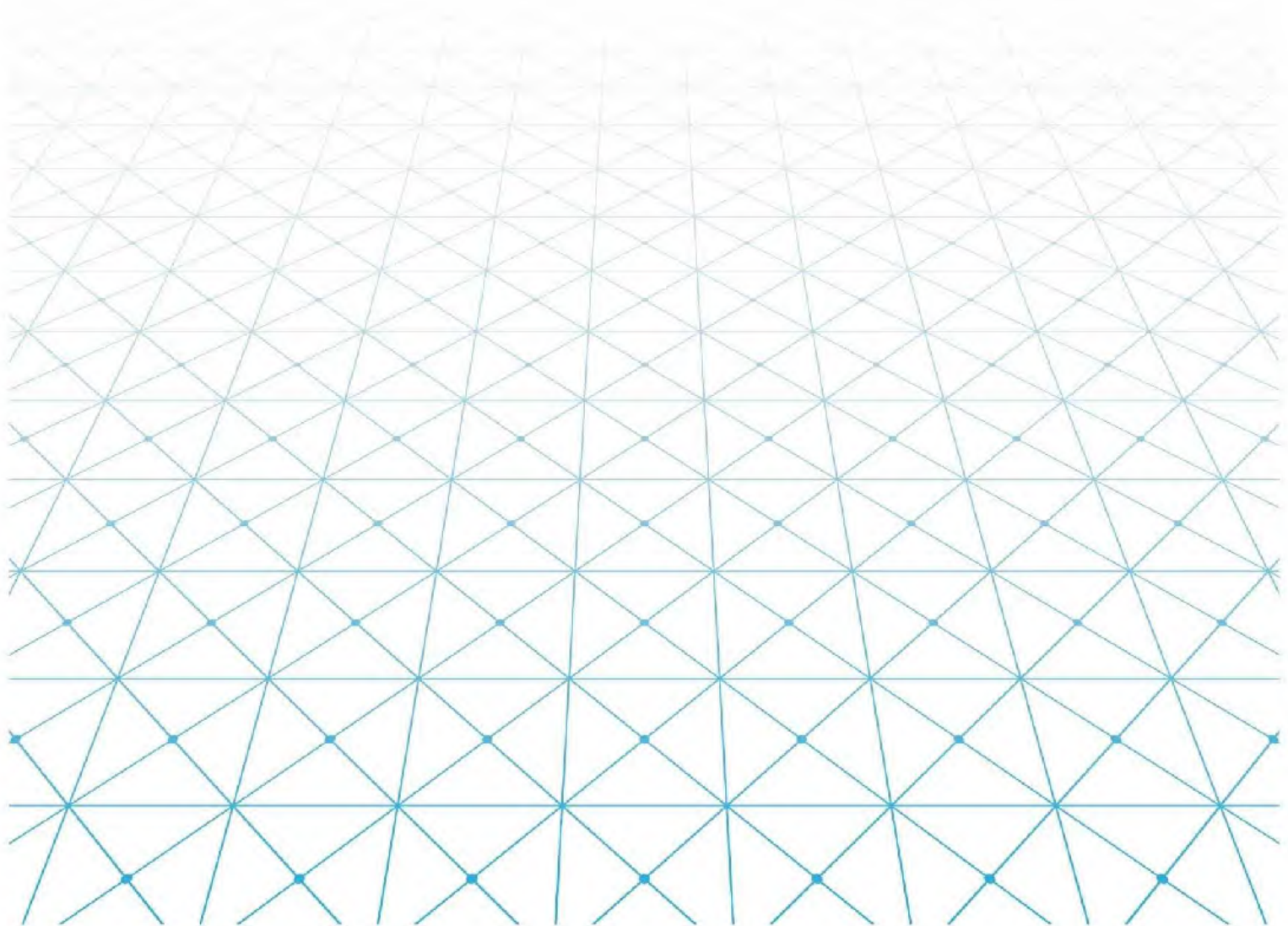
Marjorie BASTARD  
Tél : 03 83 92 20 65  
marjorie.bastard@rte-france.com

## SOMMAIRE

<b>1. LE PROJET</b>	<b>6</b>
<b>2. LA CONCERTATION ASSOCIEE AU PROJET</b>	<b>10</b>
2.1. Une volonté de RTE	11
2.2. Rappel sur les dispositifs de concertation mis en œuvre	11
<b>3. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC</b>	<b>14</b>
3.1. La publicité du projet	17
3.2. Les outils d'information	18
3.3. Les rendez-vous publics avec le territoire	22
3.4. Le bilan de la concertation préalable	26
<b>4. LE BILAN DU MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>30</b>
4.1. Les apports de la concertation	31
4.2. Les engagements de RTE	32
4.3. Les conclusions du Maître d'Ouvrage	34
<b>5. ANNEXES</b>	<b>36</b>

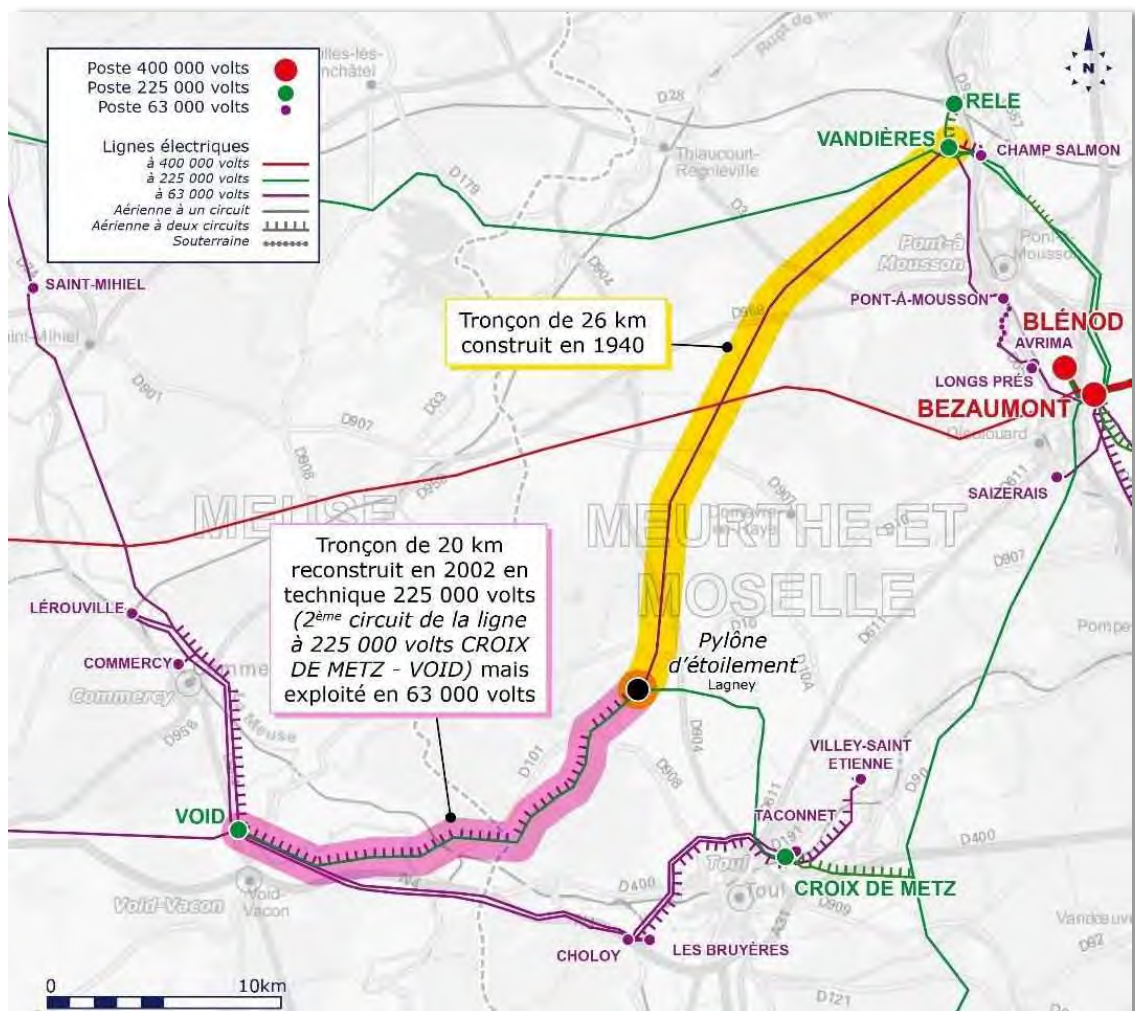


# 1. LE PROJET



Le projet de renforcement du réseau de transport d'électricité entre Val de Meuse et Val de Moselle que propose RTE en tant que maître d'ouvrage consistera à reconstruire la ligne électrique aérienne reliant les postes de VOID (55) et VANDIERES (54) afin de la rendre plus performante et plus fiable.

Sur les 46 km de la ligne existante, 20 km entre Void et Lagney ont été reconstruits en 225 000 volts en 2002. Les 26 km restant entre Lagney et Vandières sont toujours à 63 000 volts et datent de 1940.





Compte tenu de leur âge, les câbles équipant ce tronçon devront être remplacés vers 2025 afin de maintenir ses fonctionnalités en termes de performance et de sécurité.

Une expertise complémentaire de cet ouvrage menée sur les structures des pylônes et leurs fondations a, par ailleurs, montré un niveau de vétusté avancé qui nécessitera également d'intervenir dans les prochaines années (changement ou renforcement de pylônes, reprises des fondations...).

Afin de prévenir tout risque de coupure et d'anticiper les futurs besoins, RTE envisage par conséquent de rénover en profondeur, à l'horizon 2025, pylônes et câbles.

La nouvelle ligne aérienne sera construite en 225 000 volts et un nouveau transformateur sera installé au poste électrique de VOID. L'ensemble de ce projet permettra de sécuriser l'alimentation électrique du territoire, notamment la zone de Commercy, Toul et Pont-à-Mousson, tout en contribuant à la transition énergétique car la nouvelle ligne favorisera l'accueil des énergies renouvelables.

Le coût global du projet est de 25 millions d'euros.

L'année envisagée de mise en service de la nouvelle ligne à 225 000 volts est 2025. Le démontage de la ligne actuelle est prévu pour 2026.



## **2. LA CONCERTATION ASSOCIEE AU PROJET**





## 2.1. Une volonté de RTE

Depuis fin 2017, RTE a engagé un dialogue avec le territoire qui débouche sur une concertation réglementaire, aussi dénommée « Concertation Fontaine ». Celle-ci est menée sous l'égide de la sous-préfecture de Toul, avec les parties prenantes locales (Parc Naturel Régional de Lorraine, Chambre d'agriculture, élus, EPCI, représentants socio-économiques, associations, etc.) et permet de définir les conditions d'implantation de la ligne et plus précisément son fuseau de passage.

Parallèlement, RTE a souhaité associer le public à la construction de son projet et organiser une concertation préalable. En septembre 2018, RTE a donc saisi de manière volontaire la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour demander la nomination d'un garant de la concertation.

## 2.2. Rappel sur les dispositifs de concertation mis en œuvre

Le projet de renforcement du réseau électrique entre Val de Meuse et Val de Moselle repose sur deux volets de concertation coordonnés, chacun associé à un cadre réglementaire et à un niveau d'attentes spécifiques.

**La concertation dite « Fontaine »** est prévue par une circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité.

Elle a pour objectifs :

- de définir les caractéristiques du projet et ses mesures d'insertion environnementale ;
- de valider l'aire d'étude (dans le cas présent, cette dernière qui concerne 37 communes<sup>1</sup> a été validée le 8 février 2019) ;
- de définir un fuseau de moindre impact (FMI).

---

<sup>1</sup> Andilly, Ansauville, Avrainville, Bernécourt, Bouillonville, Bouvron, Domèvre-en-Haye, Essey-et-Maizerais, Euvezin, Fey-en-Haye, Flirey, Francheville, Gézoncourt, Grosrouvres, Hamonville, Jezainville, Lagny, Limey-Remenauville, Lironville, Mamey, Manoncourt-en-Woëvre, Manonville, Martincourt, Ménil-la-Tour, Minorville, Montauville, Norroy-lès-Pont-à-Mousson, Noviant-aux-Prés, Rogéville, Royaumeix, Sanzey, Thiaucourt-Regniéville, Tremblecourt, Vandières, Viéville-en-Haye, Vilcey-sur-Trey, Villers-sous-Prény

Cette concertation « Fontaine » est placée sous l'égide de la sous-préfecture de Toul. Elle réunit les services de l'Etat, les élus et les associations représentatives des populations et usagers concernés.

**La concertation préalable avec garant CNDP** se réfère aux articles L. 121-8 et L. 121-9 du Code de l'environnement modifiés par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Lorsque la CNDP est saisie d'un projet d'infrastructure linéaire énergétique (en application de l'article L.121-8), elle organise une concertation préalable.

La concertation préalable associe le public à l'élaboration du projet. Pour s'en assurer, RTE a saisi la CNDP afin qu'elle désigne un garant. Celui-ci est chargé de veiller à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public ainsi qu'au bon déroulement de la concertation préalable et à la possibilité pour le public de formuler des questions et des avis.

La concertation préalable est d'une durée minimale de 15 jours et d'une durée maximale de 3 mois. Un bilan de la concertation est rédigé par le garant dans un délai d'un mois et est rendu public. Le maître d'ouvrage indique les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

En septembre 2018, RTE a fait le choix de saisir la CNDP pour demander la nomination d'un garant de la concertation.

Lors de la séance plénière du 3 octobre 2018, la CNDP a désigné Madame Valérie TROMMETTER comme garant de la concertation préalable, avec l'appui de Monsieur Bernard FERY.

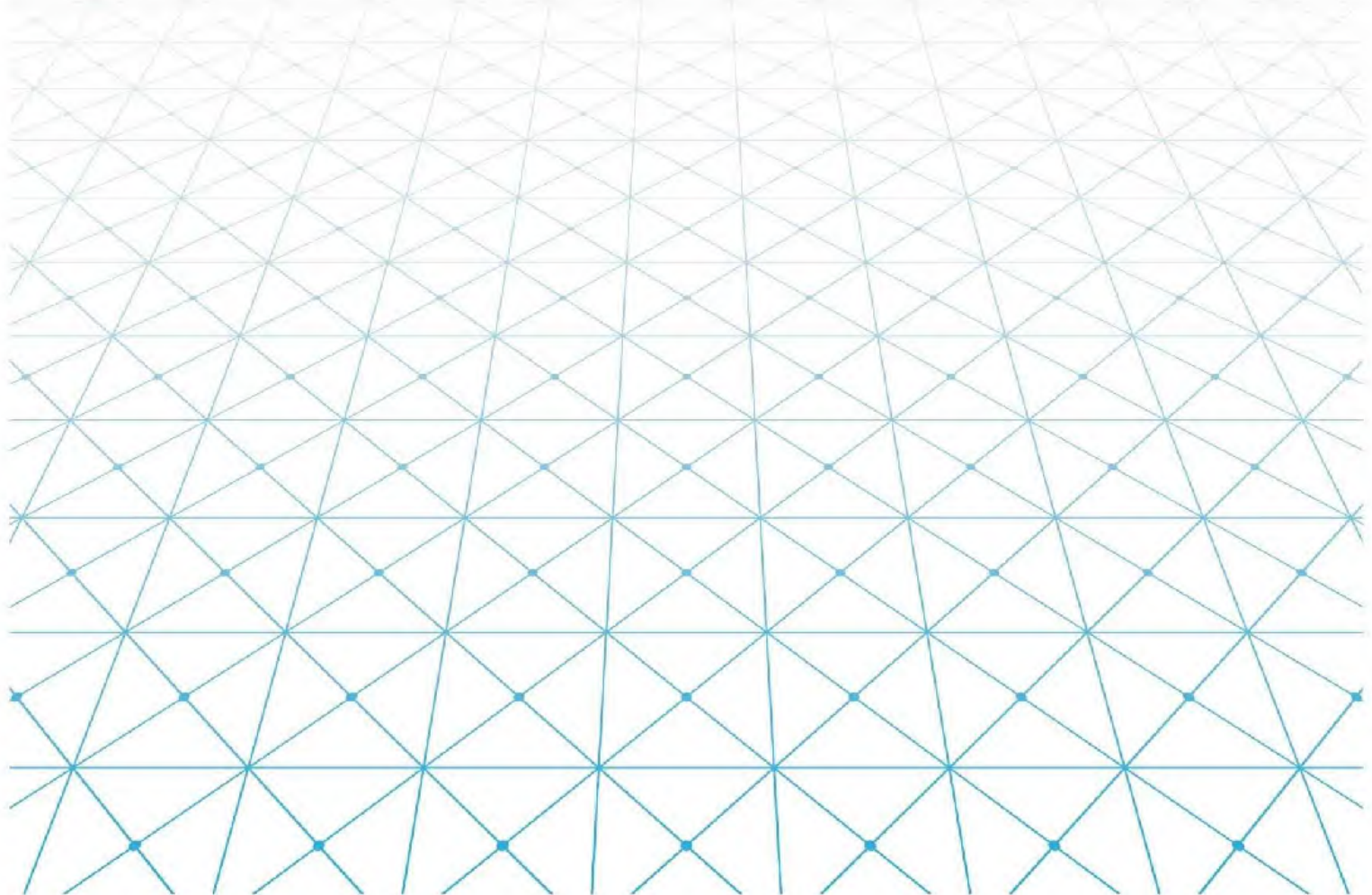


**En synthèse**, ces concertations posaient les objectifs suivants :

- **Informier et sensibiliser l'ensemble des publics** : élus, associations, syndicats ou organisations professionnelles, habitants ou usagers du territoire
- **Présenter l'aire d'étude proposée par RTE**, après consultation des élus, services de l'Etat, chambres consulaires et organisations représentatives du territoire et, in fine sa validation par le sous-préfet de Toul
- **Compléter l'état initial et le diagnostic de territoire** à partir des retours, commentaires et apports du territoire
- **Définir les principes que le projet s'efforcera de respecter autant que possible**
- **Identifier des fuseaux pour la ligne à reconstruire** intégrant les connaissances, sensibilités et usages du territoire

C'est dans cet objectif d'articulation entre ces concertations que le dispositif de concertation publique préalable a été bâti.

# **3. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC**





Le dossier de concertation et le dispositif opérationnel de concertation ont été définis conjointement avec le garant, puis validés le 6 février 2019 en séance plénière par la CNDP.

La concertation préalable du public s'est tenue du 25 février au 25 mai 2019, soit une durée de 3 mois correspondant au maximum réglementaire.

Elle s'est articulée selon 3 grandes phases :

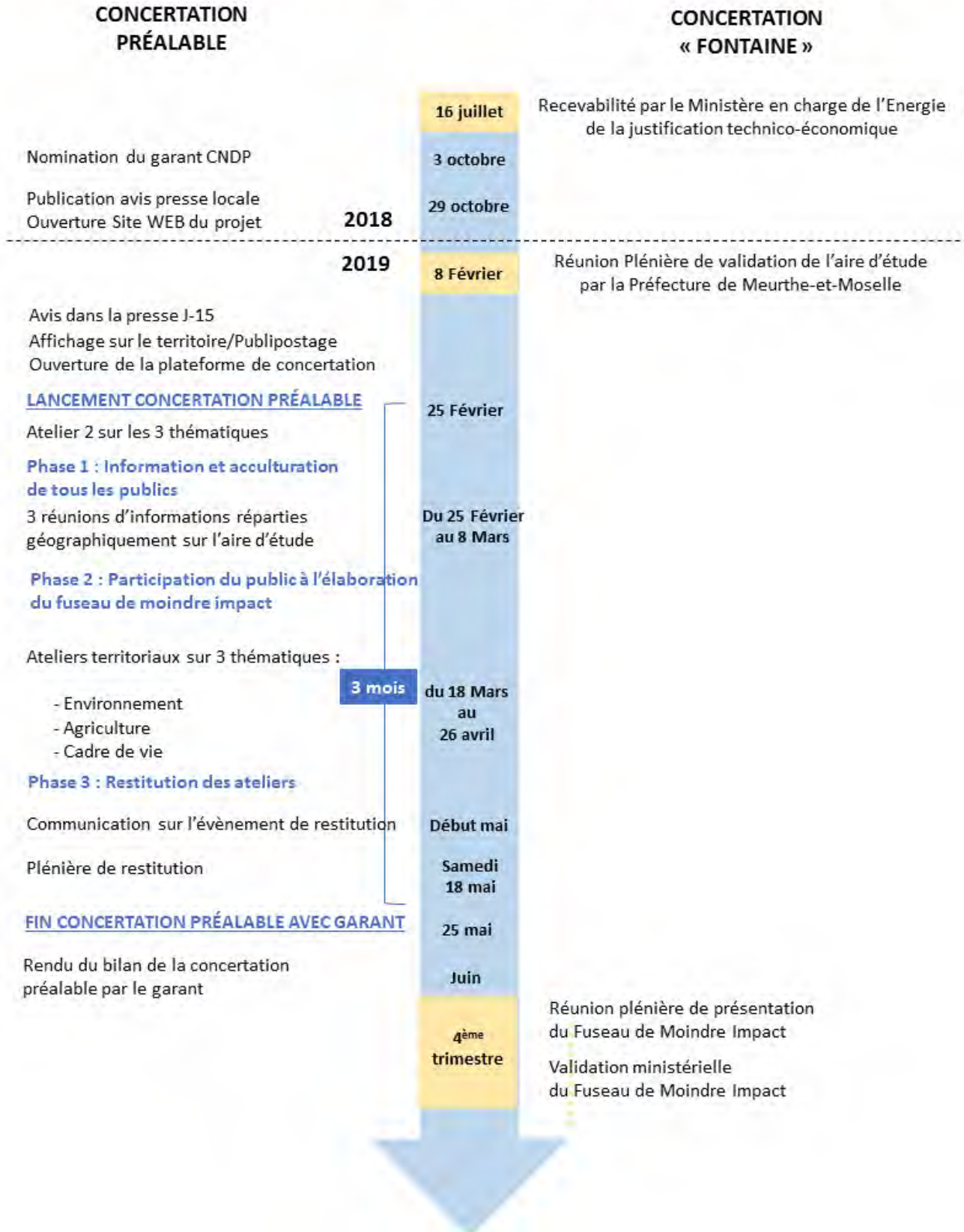
- une phase d'information (réunions publiques),
- une phase de participation active (ateliers participatifs thématiques),
- une phase de restitution (forum public).

Le détail de ce dispositif et les outils d'information associés sont exposés ci-après.



**PLANNING PRÉVISIONNEL – CONCERTATION VANDIÈRES / VOID**

**ARTICULATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC & CONCERTATION « FONTAINE »**



### 3.1. La publicité du projet

La publicité de la concertation préalable s'est faite au travers de plusieurs vecteurs de communication :

- **Une annonce légale** a été publiée dans l'Est Républicain, 15 jours avant le démarrage du dispositif, soit le 8 février 2019,



**ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES**

**Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.**

**AVIS**

**Renforcement du réseau de transport d'électricité entre Val de Meuse et Val de Moselle (55 et 54) : reconstruction à 225.000 volts du tronçon à 63.000 volts de la ligne électrique Vandières-Void**

**Ouverture de la concertation publique sur projet du 25 février 2019 au 25 mai 2019 (3 mois)**

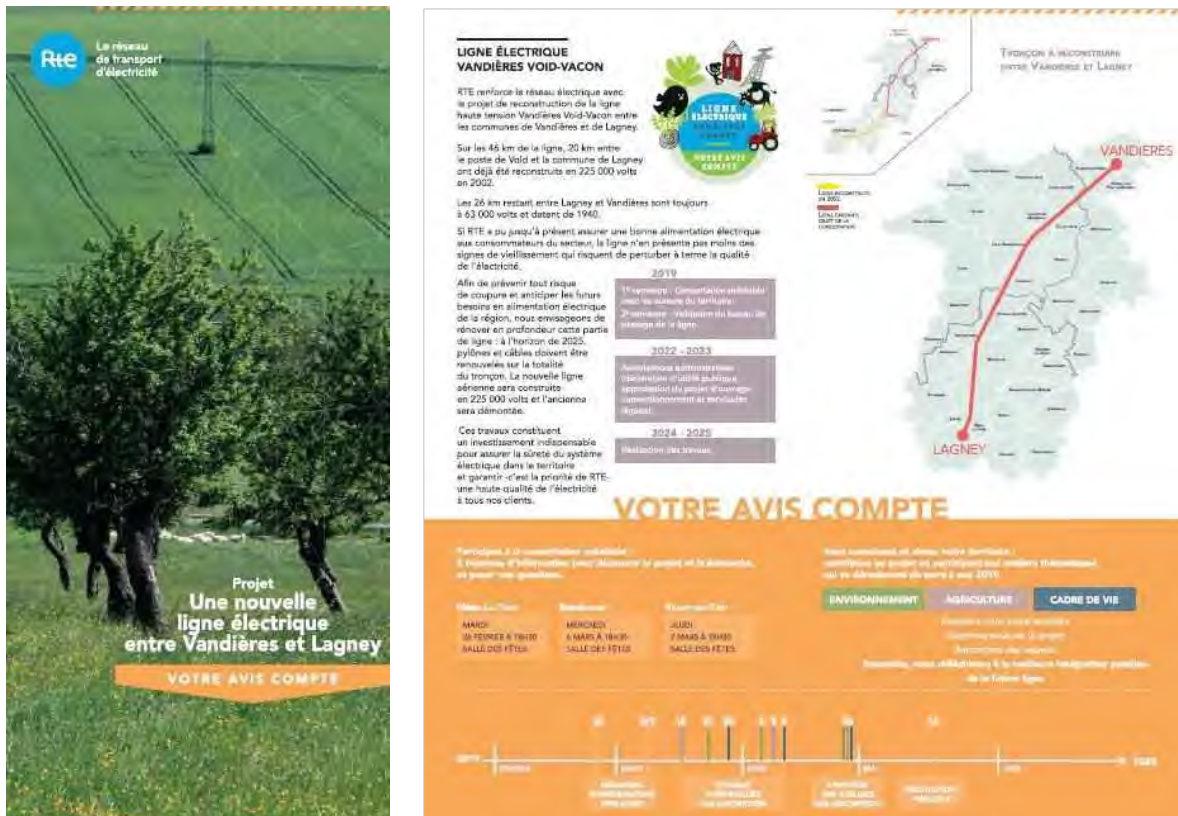
**EXTRAIT D'UN AVIS de la commission départementale d'aménagement commercial de Meurthe-et-Moselle**

- **7000 plaquettes d'information** ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des habitants des 37 communes de l'aire d'étude,
- **Des affiches** ont été déposées dans les lieux de vie de l'aire d'étude (mairies, commerces, services, ...) dans les locaux des 3 EPCI concernés, aux chambres départementale et régionale d'agriculture ainsi qu'au Parc Naturel Régional de Lorraine.

### 3.2. Les outils d'information

- **La plaquette du projet**

Comme mentionné précédemment, 7000 plaquettes d'information ont été diffusées en boîte aux lettres dans les 37 communes de l'aire d'étude (semaine du 18 au 22 février 2019). Cette plaquette avait pour objectif de présenter le projet aux habitants du territoire et de les informer sur le dispositif de concertation préalable et son calendrier.



- **Le site internet du projet**

Depuis le début de la concertation, RTE tient à jour la page de présentation du projet sur son site internet :

<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseau-electrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>

- **L'adresse mail du projet**

Dans un souci de proximité et afin de permettre à tout un chacun de pouvoir contacter le maître d'ouvrage, une adresse mail dédiée a été spécifiquement créée et communiquée sur les différents supports de communication :

[rte-est-projet-vandieres-void@rte-france.com](mailto:rte-est-projet-vandieres-void@rte-france.com)

- **La plateforme de la concertation préalable**

A la demande du garant CNDP, une plateforme participative dédiée à la concertation sur le projet a été mise en place afin de pouvoir y déposer des contributions et de rendre disponibles tous les documents liés au projet, notamment les comptes-rendus des réunions d'information et des ateliers participatifs.

[www.concertation-vandieres-void.fr](http://www.concertation-vandieres-void.fr)



**Concertation préalable du public**  
Reconstruction de ligne haute tension entre Vandières et Lagney  
Renforcement du réseau de transport d'électricité entre Val de Meuse et Val de Moselle

Accueil | Projet | Concertation préalable | Présentation du garant | Contributions | Nouveautés

## CONTRIBUTION AU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE ELECTRIQUE ENTRE VANDIERES ET LAGNEY

Cette plateforme de concertation concerne le projet de reconstruction de la ligne haute tension Vandières-Void-Vacon entre les communes de Vandières et de Lagney.

Du 25 février au 25 mai 2019, vous avez eu la possibilité de formuler vos remarques ou poser vos questions depuis l'onglet contributions.

La période de concertation préalable étant terminée, les informations restent disponibles en consultation sur la plateforme.

### Le dispositif de concertation

Depuis fin 2017, Rte a engagé un dialogue avec le territoire dans le cadre de la concertation réglementaire, menée sous l'égide de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, avec les parties prenantes locales (Parc Naturel Régional de Lorraine, Chambre d'agriculture, élus, EPCI, représentants socio-économiques, associations, etc.) afin de définir progressivement les conditions d'implantation de la ligne (aire d'étude, fuseau de passage puis tracé).

Parallèlement, Rte désire associer, de manière volontaire, le public à la construction du projet en organisant une concertation préalable. Il a donc saisi, en septembre 2018, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour demander la nomination d'un **garant de la concertation préalable**.

### Documentation

- Documents de suivi CNDP
- Dossier de la Concertation Prévisible
- Préparation de la concertation préalable (Garant)
- Aire d'étude prévisible (2019-02-08)
- Annexes logicielles période de concertation préalable
- Plaquette information concertation préalable
- Notes réunion publique garant
- Plaquette ateliers thématiques Concertation préalable
- Compte-rendu des 5 réunions d'information

• **Les registres de contributions déposés en mairie**

Afin de garantir des possibilités équitables de contribution (des modalités « papier » en plus des modalités électroniques), des registres papier ont également été déposés dans les 37 mairies.

• **Les dépliants « ateliers participatifs » et « forum »**

Une deuxième série de 7000 dépliants a été diffusée en boîte aux lettres dans les 37 communes de l'aire d'étude (semaine du 11 au 15 mars 2019) en amont des sessions des ateliers participatifs afin de rappeler aux habitants les différentes opportunités de contribuer au projet.



Une troisième série de 7000 feuillets a été diffusée en boîte aux lettres dans les 37 communes de l'aire d'étude (semaine du 13 au 17 mai 2019) en amont du forum de restitution organisé à Thiaucourt, le 18 mai 2019.



• **Les affiches**

Une série de 120 affiches a été distribuée du 12 au 22 février 2019, par RTE sur le territoire des 37 communes de l'aire d'étude, dans les mairies, les commerces, les services publics. A cette occasion, l'équipe en charge du projet est allée à la rencontre des commerçants pour les informer sur la concertation préalable du public organisée sur le territoire.



Une seconde série de 80 affiches a été apposées par RTE sur le territoire des 37 communes de l'aire d'étude début mai, en amont du forum de restitution organisé à Thiaucourt, le 18 mai 2019.



### 3.3. Les rendez-vous publics avec le territoire

- **Les réunions d'information**

3 réunions d'information publiques ont été organisées sur le territoire de l'aire d'étude :

- au Sud, le 26 février 2019 à Ménil-la-Tour,
- au centre, le 6 mars 2019 à Bernécourt,
- au Nord, le 7 mars 2019 à Vilcey-sur-Trey.

- **Les ateliers participatifs**

Les ateliers ont été organisés autour des thèmes correspondant aux 3 principaux enjeux recensés sur le territoire :

- agriculture,
- environnement,
- cadre de vie.



Deux ateliers ont été organisés pour chacun des thèmes, puis un dernier atelier commun a permis d'en faire une synthèse. 7 sessions d'une durée d'environ 2 heures ont ainsi été animées.

<b>Ateliers participatifs</b>	
<b>Lundi 18 mars 2019</b> (atelier agriculture N°1)	Noviant-aux-Prés
<b>Jeudi 21 mars 2019</b> (atelier environnement N°1)	Noviant-aux-Prés
<b>Lundi 25 mars 2019</b> (atelier cadre de vie N°1)	Noviant-aux-Prés
<b>Mardi 2 avril 2019</b> (atelier environnement N°2)	Minorville
<b>Mercredi 3 avril 2019</b> (atelier agriculture N°2)	Limey-Remenauville
<b>Jeudi 4 avril 2019</b> (atelier cadre de vie N°2)	Minorville
<b>Jeudi 25 avril 2019</b> (atelier N°3 commun aux 3 thèmes)	Thiaucourt-Regniéville

Chaque atelier initial avait pour objectifs :

- d'identifier les lieux d'importance sur le territoire pour les habitants,
- de connaître leur perception de la ligne actuelle,
- de réfléchir à des fuseaux de passage possibles pour la future ligne.





La deuxième série d'ateliers avait pour objectif :

- de rappeler les échanges et propositions de fuseaux évoqués lors du premier atelier,
- d'approfondir la connaissance du territoire avec la participation d'experts qui sont venus présenter les études réalisées ou exposer les données dont ils disposent sur la zone d'étude (Parc Naturel Régional de Lorraine, Chambre d'agriculture 54, paysagiste D.P.L.G.),
- de permettre aux participants d'échanger avec les experts.

L'atelier final a permis de mettre en commun l'ensemble des réflexions issues des 6 sessions d'ateliers précédentes mais aussi d'évoquer les contours du projet de territoire en lien avec la ligne électrique.

- **Le forum public de restitution**

Le samedi 18 mai 2019, un forum public organisé à l'espace culturel « La Loco » de Thiaucourt a permis de restituer l'ensemble des contributions des ateliers participatifs en présence d'habitants volontaires.

Ce forum avait également pour vocation de tenir à disposition des éléments de présentation du projet, les restitutions des études des experts exposés lors des ateliers, des vidéos pédagogiques sur le transport d'électricité, les chantiers de construction de ligne électrique ou encore la maintenance des ouvrages de RTE.



### CHIFFRES CLES

**21 000** plaquettes diffusées en boîtes aux lettres

**200** affiches

**1** page projet, **1** plateforme de concertation et **1** adresse mail dédiée

**37** registres papier déposés en mairie

**3** réunions d'information

**7** ateliers participatifs

**1** forum public

### 3.4. Le bilan de la concertation préalable

- **Le bilan quantitatif**

A l'issue de ces 3 mois de concertation préalable du public, RTE a dressé le bilan suivant :

- 244 connexions à la plateforme de concertation
- 5 contributions sur la plateforme
- 1 mail/courrier adressé à RTE
- 4 mails/courriers reçus par le garant
- Pas de contribution/remarque sur les registres déposés en mairie
- 40 personnes présentes aux réunions d'information
- 43 personnes ayant participé aux ateliers thématiques
- 25 personnes présentes au forum public

- **Les retombées presse**

Seize articles sont parus dans la presse quotidienne régionale (L'Est Républicain) et la presse spécialisée (Le Paysan Lorrain, etc.) suite aux différentes actions de communication entreprises par RTE (envoi de communiqués de presse, échanges avec des correspondants des journaux locaux).

Le détail de ces parutions est présenté en annexe 1.

- **Le bilan qualitatif**

L'organisation des 3 phases de rencontres a permis d'informer le public sur le projet, de répondre à ses questions et de recueillir des éléments complémentaires de connaissance du territoire.

Ces rencontres ont plus particulièrement permis d'expliquer la justification du projet, de présenter l'aire d'étude, la manière dont sera recherché le futur tracé et d'indiquer le calendrier prévisionnel.

Le projet est plutôt perçu favorablement puisqu'il s'agit de la reconstruction d'un ouvrage existant arrivant en fin de vie, qui dispose globalement d'une bonne intégration dans son environnement.



Les questions les plus fréquemment posées ont concerné :

- les caractéristiques techniques du futur ouvrage (choix de la solution aérienne plutôt que souterraine, distance entre les pylônes, hauteur des pylônes, émergence de bruit...),
- le choix du tracé (qui décide ? quels éléments sont pris en compte ? possibilité d'une reconstruction de l'ouvrage en lieu et place,...),
- les indemnités (taxe pylône, indemnités versées aux propriétaires et aux exploitants, préjudice visuel, etc.),
- l'impact pour la profession agricole (implantation des nouveaux pylônes, gêne à l'exploitation des parcelles...),
- le lien avec les projets éoliens du secteur.

#### • **Le bilan du garant**

Mme TROMMETTER, garant de la concertation préalable sur le projet a rendu son bilan le 13 juin 2019 à la CNDP qui l'a validé en séance le 3 juillet 2019.

Ce document est intégralement disponible sur le site de la CNDP :

<https://www.debatpublic.fr/>,

sur le site du projet :

<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseau-electrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>

et sur le site de la concertation préalable :

[www.concertation-vandieres-void.fr](http://www.concertation-vandieres-void.fr).

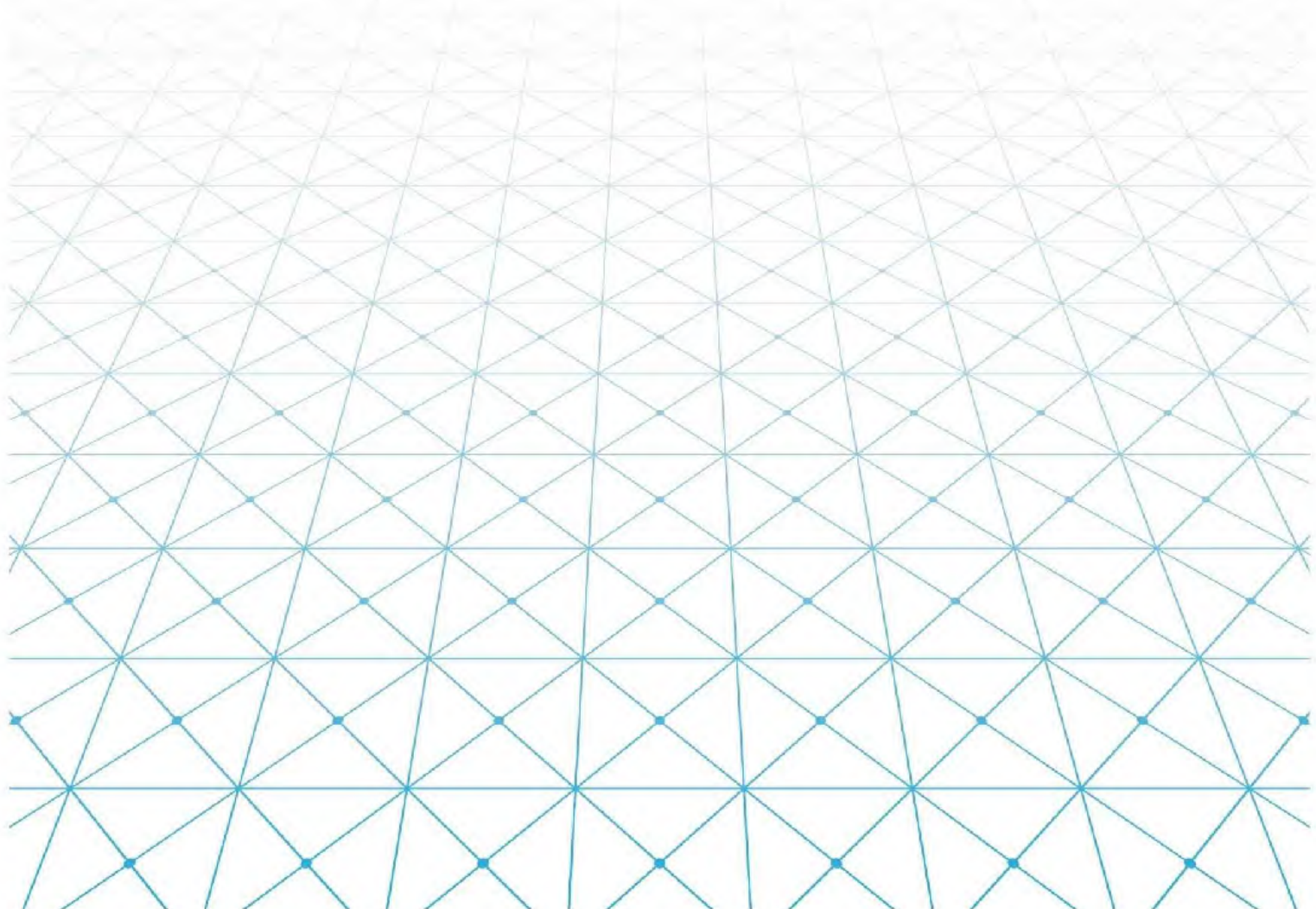
Dans son bilan, Mme TROMMETTER recommande vivement à RTE de poursuivre sa démarche d'information et de participation avec le public en publiant régulièrement les comptes-rendus des réunions de travail et les décisions qui seront prises et en l'associant autant qu'il est possible jusqu'à l'enquête publique.

Elle indique que la plateforme numérique interactive dédiée à la concertation préalable ou le site institutionnel internet de RTE pourront tout à fait servir de moyens de diffusion de ces informations.

En outre, et comme également proposé par le public, elle note que des sorties sur le terrain encadrées par des experts des différentes thématiques pourraient être organisées au cours des prochaines étapes de développement du projet afin de maintenir un lien avec le public.



## **4. LE BILAN DU MAITRE D'OUVRAGE**



#### 4.1. Les apports de la concertation

Les réunions d'information et les ateliers participatifs ont confirmé les 3 enjeux majeurs identifiés sur le territoire :

- l'environnement (Forêt de la Reine, Vallée de l'Esch, Petite Suisse Lorraine, cigogne noire, grues cendrées...),
- l'agriculture (bio/conventionnelle, prairies/polyculture ...),
- le cadre de vie (paysage, patrimoine historique...).

Ils ont par ailleurs permis de constater que, vu du public, l'ouvrage actuel jouit d'une assez bonne intégration dans son environnement. Il en ressort que son tracé actuel pourrait constituer un point d'appui pour les réflexions sur le cheminement du futur ouvrage. Pour autant, ce constat ne peut dispenser RTE d'étudier des fuseaux alternatifs.

Les ateliers ont également permis d'échanger sur les principes considérés comme importants pour le public et qui devraient être mis en œuvre dans la mesure du possible.

Les principes suivants sont ressortis des échanges :

- le futur ouvrage devra tenir compte de l'habitat et ne pas se rapprocher des bourgs et des maisons,
- les enjeux liés aux activités agricoles devront être pris en compte,
- le passage en Forêt de la Reine est à éviter,
- le surplomb des serres de maraichage à Royaumeix sera supprimé.

De ces ateliers, ont également émané des propositions de réflexion pour la détermination des fuseaux.

- **Fuseau « ligne actuelle »** : c'est le fuseau qui fait l'objet d'un consensus avec le public, moyennant quelques améliorations ponctuelles lors de la recherche du tracé qui s'ensuivra (suppression du surplomb des serres à Royaumeix, vigilance quant à la visibilité de la ligne depuis les villages de Limey et Lironville, proximité avec le bourg de Villers-sous-Prény).



- **Fuseau « plein Ouest et Nord »** : ce fuseau consisterait à s'écarter plus vers l'ouest à partir de Grosrouvres en direction de Bernécourt et Flirey et viendrait longer au Nord, l'actuelle ligne 225 000 volts Trois Domaines – Vandières.
- **Fuseau « plein Est »** : ce fuseau viendrait se rapprocher de la limite Est de l'aire d'étude et impliquerait un passage dans la Petite Suisse Lorraine (Martincourt) et dans le Bois-le-Prêtre (secteur de Fey-en-Haye et Vilcey-sur-Trey).

RTE a émis des réserves quant à cette option compte-tenu du niveau de sensibilité des zones à traverser (Natura 2000, sites classés, ...).

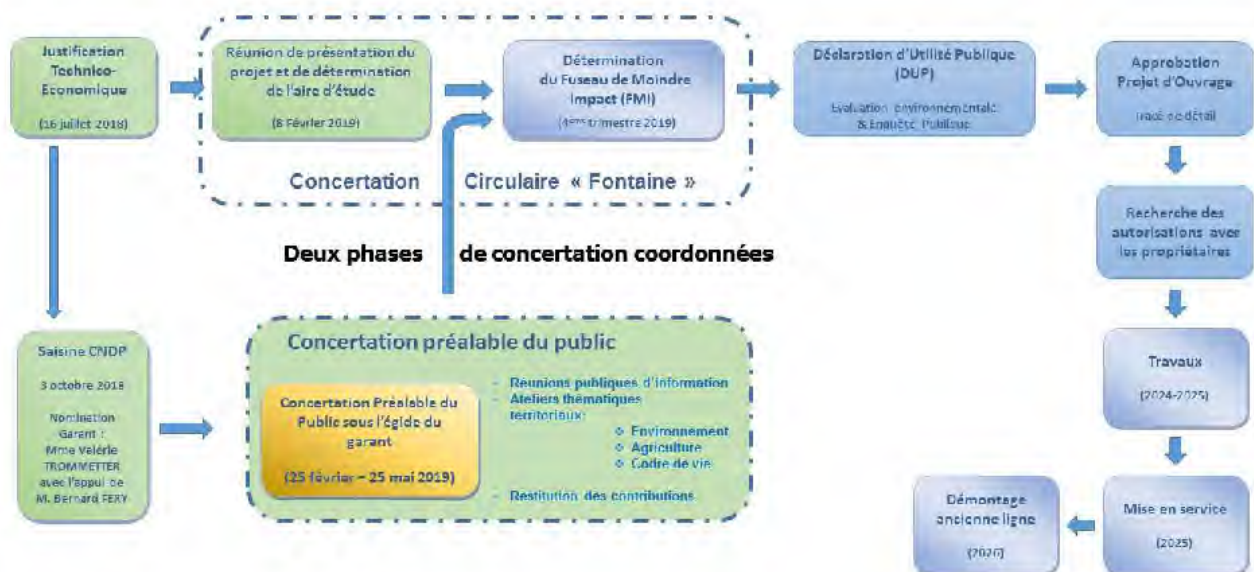
D'une manière générale, les cabinets d'études environnementales mandatés par RTE permettront d'évaluer la pertinence de ces propositions.

## 4.2. Les engagements de RTE

A l'issue de cette concertation préalable du public, RTE décide de poursuivre le développement du projet « renforcement du réseau de transport d'électricité entre Val de Meuse et Val de Moselle ».

RTE s'engage à poursuivre la concertation avec le territoire et ses représentants tout au long du projet, en gardant à l'esprit les enseignements recueillis à l'occasion de cette phase.

### Planning et procédures applicables





Selon les recommandations émises par Mme le garant dans son bilan de la concertation préalable, RTE s'engage à :

- **Poursuivre l'information et la sensibilisation de tous les publics**

Le site internet du projet sera conservé avec une mise à jour régulière des contenus en lien avec les autres dispositifs et supports de communication qui seraient mobilisés.

<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseau-electrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>

L'adresse e-mail générique du projet permettra de continuer à recueillir les contributions et les questions du public et auxquelles RTE répondra.

[rte-est-projet-vandieres-void@rte-france.com](mailto:rte-est-projet-vandieres-void@rte-france.com)

La plateforme de concertation, ouverte en lecture / écriture pendant la phase de concertation préalable, continuera à être accessible en lecture.

[www.concertation-vandieres-void.fr](http://www.concertation-vandieres-void.fr)

- **Impliquer et associer les acteurs du territoire**

Dans le cadre de la concertation à suivre, qui conduira progressivement à l'élaboration du tracé, RTE s'engage à maintenir un dialogue suivi avec les parties prenantes, notamment les communes, le Parc naturel régional de Lorraine, la profession agricole, la profession sylvicole et le secteur associatif.

En particulier, les propriétaires et exploitants agricoles des parcelles potentiellement concernées, seront associés aux réflexions conduisant aux choix d'emplacements des pylônes.

Par ailleurs, RTE s'engage à associer, autant que faire se peut, les acteurs socio-économiques du territoire, afin de favoriser l'activité dans le cadre de ce projet.

### 4.3. Les conclusions du Maître d’Ouvrage

Ce document a pour objectif d’indiquer et de rendre publics les enseignements tirés de la concertation préalable du public par le maître d’ouvrage.

Si les réunions publiques ont rassemblé un nombre limité de participants, malgré un dispositif d’information conséquent, des efforts ont été déployés pour mobiliser davantage dans le cadre des ateliers. Avec en moyenne 6 participants par atelier, la méthodologie de travail proposée par RTE a néanmoins permis de mener des sessions de travail productives. La richesse des échanges proposés est sans conteste une des réussites de cette phase.

La participation limitée est à mettre en regard des caractéristiques du projet qui consiste à reconstruire, en renforçant ses fonctionnalités et services rendus, un ouvrage existant, par ailleurs intégré de longue date dans son environnement.

Les temps de rencontre avec le public ont été conçus de manière à favoriser les questions, les remarques, et les échanges entre les participants, les experts invités et RTE. Ainsi, RTE, sous le regard de Madame TROMMETTER, garant de la concertation, s’est attaché à ce que chaque question posée trouve une réponse concrète et adaptée au niveau de définition actuel du projet.

Force est de constater que les attentes exprimées par le public ont principalement porté sur les modalités considérées comme importantes pour son cadre de vie et son activité (distance aux bourgs, activité agricole, insertion en milieu forestier, perspectives visuelles, bénéfiques aux territoires).

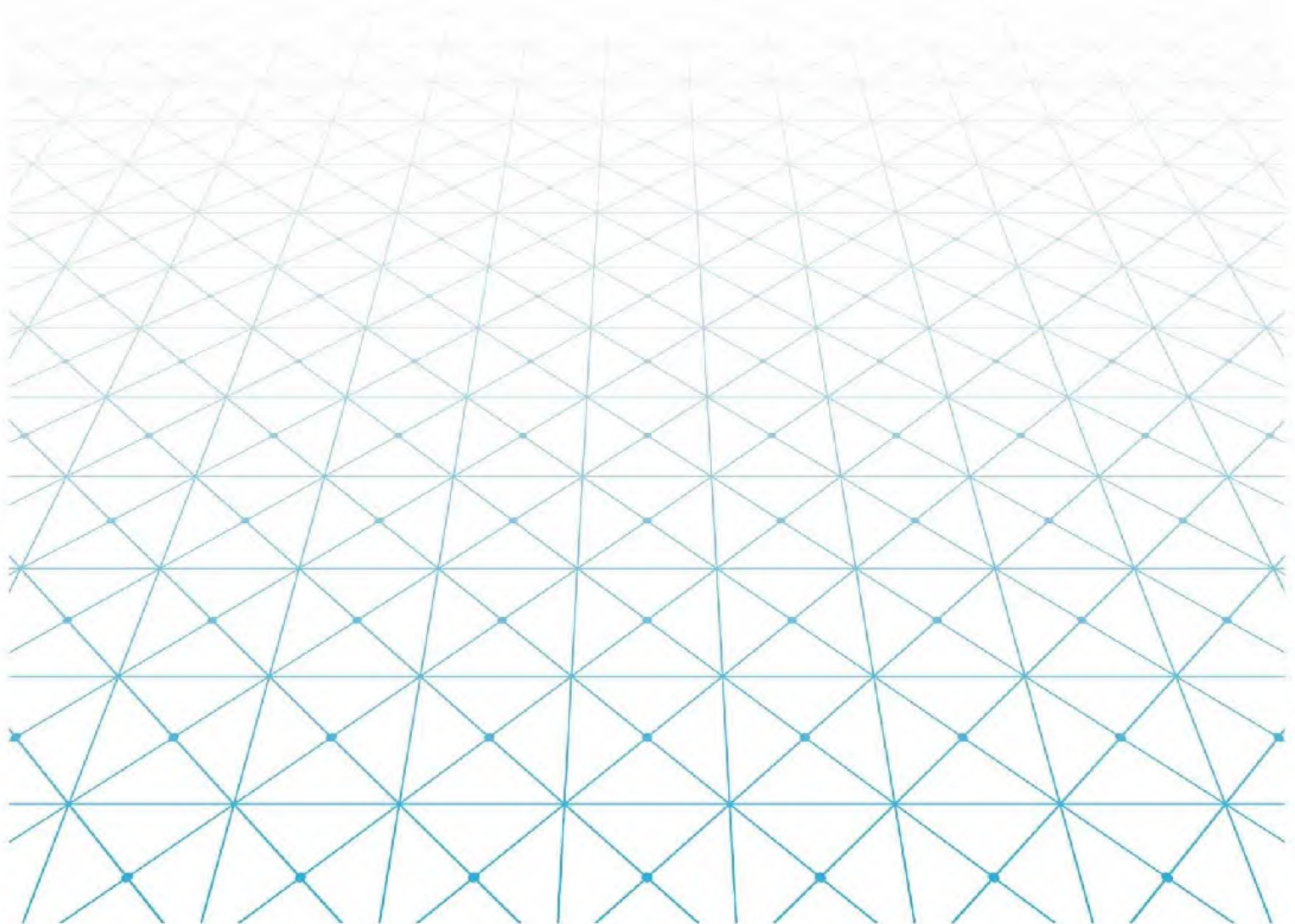
RTE tient à saluer l’engagement de tous les participants et contributeurs à cette concertation.

RTE remercie également Madame TROMMETTER et Monsieur FERY, pour leur implication dans leur rôle de garant de la clarté, la complétude et la transparence de cette concertation préalable du public, ainsi que pour leurs conseils opérationnels.

La publication du présent document ne clôt pas la concertation. RTE s’attachera à ce qu’elle se poursuive tout au long de l’élaboration du projet.



## 5. ANNEXES





## **Récapitulatif des articles de presse parus sur le projet à l'occasion de la concertation préalable du public**

### ▪ **L'Est Républicain**

- 3 mars 2019 : « Réunion d'information sur la ligne électrique Void-Vacon » (édition de Toul)
- 13 mars 2019 : « RTE : projet de reconstruction de la ligne haute tension » (édition de Toul)
- 15 mars 2019 : « Vers un réseau électrique de meilleur qualité » (édition de Toul)
- 24 mars 2019 : « Ligne haute tension : réunions et ateliers à venir » (édition de Pont-à-Mousson)
- 28 avril 2019 : « Présentation du projet de reconstruction de la ligne électrique » (édition de Pont-à-Mousson)
- 10 mai 2019 : « Une nouvelle ligne électrique par RTE entre Vandières et Void » (édition de Toul)
- 12 mai 2019 : « Un forum pour restituer les contributions du public » (édition de Pont-à-Mousson)
- 14 mai 2019 : « Une réunion de restitution du projet d'une nouvelle ligne électrique à Thiaucourt » (édition de Toul)
- 20 mai 2019 : « Un forum à l'heure de l'électricité et de son transport » (édition de Toul)

### ▪ **Le Paysan Lorrain**

- 22 mars 2019 : « Des ateliers de concertation avec RTE »
- 19 avril 2019 : « Pour que le courant passe... »

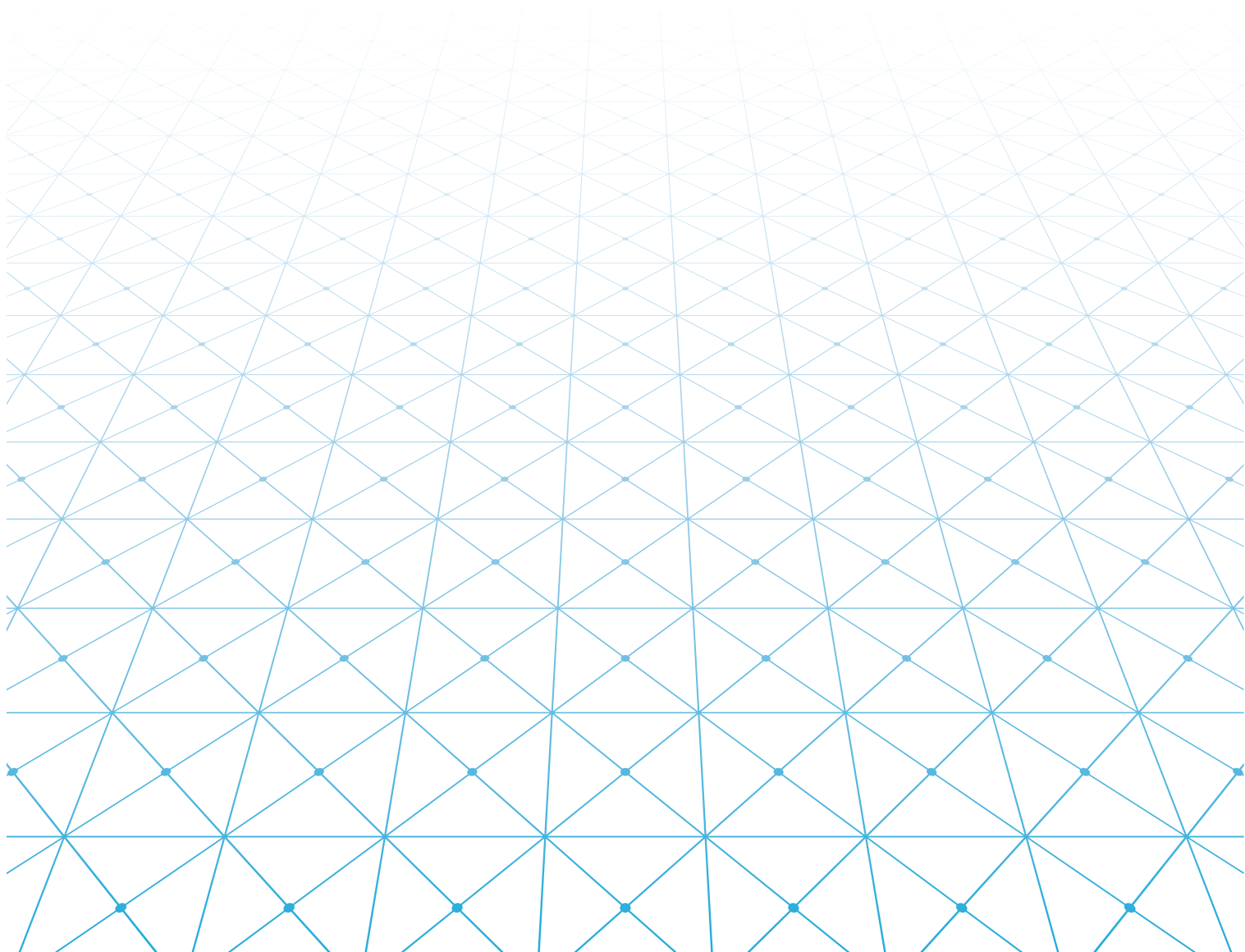
### ▪ **Les Tablettes Lorraines**

- 15 avril 2019 : « RTE, des renouvelables autour de la ligne ? »

### ▪ **Zepros énergie**

- 19 avril 2019 : « RTE, des renouvelables autour de la ligne ? »





Le réseau  
de transport  
d'électricité



**RTE | Centre de Développement et Ingénierie Nancy**  
8, rue de Versigny  
54 600 VILLERS LÈS NANCY Cédex  
[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)